



États financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
Présentés en dollars canadiens

15 mars 2016

RESPONSABILITÉ DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Corporation minière Oban (« Oban » ou la « Société ») ci-joints ont été établis par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« l'IASB »). La direction est responsable de s'assurer que les présents états financiers consolidés, lesquels comprennent des montants basés sur des estimations et des jugements, sont conformes aux autres informations et données opérationnelles contenues dans le rapport financier annuel et reflètent les opérations et la situation financière d'Oban.

La direction est également responsable de l'information présentée dans le rapport de gestion d'Oban, y compris la responsabilité de l'existence de systèmes d'information, de procédures et de contrôles appropriés afin de s'assurer que l'information utilisée à l'interne par la direction et divulguée à l'externe est complète et fiable dans tous ses aspects significatifs.

En outre, la direction est responsable de mettre en place et de maintenir un système adéquat de contrôle interne en matière de présentation de l'information financière. Le système de contrôle interne comprend un code d'éthique, lequel est transmis à tous les niveaux de l'entreprise et requiert des normes supérieures de comportement de tous les employés lors de leurs activités dans la Société. De tels systèmes sont conçus pour raisonnablement garantir que l'information financière est pertinente, fiable et précise et que les actifs d'Oban sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Le conseil d'administration rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants pour réviser les contrôles internes en matière de présentation de l'information financière, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs. Un comité d'audit aide le conseil d'administration à s'acquitter de cette responsabilité. Le comité d'audit rencontre la direction pour réviser les contrôles internes en matière de présentation de l'information financière, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs. Le comité d'audit examine également le rapport de gestion d'Oban pour s'assurer que l'information financière présentée est conforme à celle exposée dans les états financiers consolidés. Le comité d'audit soumet ses conclusions à l'examen du conseil d'administration en vue de l'approbation des états financiers consolidés qui seront présentés aux actionnaires.

La direction reconnaît sa responsabilité de diriger les affaires d'Oban conformément aux normes financières en vigueur ainsi qu'aux lois et aux règlements applicables et de maintenir des normes de conduite appropriées dans le cadre de ses activités.

(Signature) « John Burzynski »

Président et chef de la direction

(Signature) « Blair Zaritsky »

Chef des finances

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	5
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA PERTE ET DE LA PERTE GLOBALE	6
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS EN CAPITAUX PROPRES	7
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	9
1. Périmètre comptable	9
2. Base de préparation	9
3. Principales conventions comptables.....	12
4. Modifications des conventions comptables IFRS et prises de position comptable futures	19
5. Acquisitions	20
6. Dépôt pour remise en état	23
7. Impôts à recevoir.....	24
8. Dépenses des activités poursuivies.....	24
9. Titres négociables	24
10. Placement à long terme.....	25
11. Actif non courant disponible à la vente	25
12. Immobilisations corporelles	25
13. Actifs d'exploration et d'évaluation.....	26
14. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.....	29
15. Activités abandonnées	30
16. Capital et autres composantes des capitaux propres.....	31
17. Transactions entre parties apparentées.....	37
18. Facteurs de risques du capital.....	37
19. Instruments financiers	38
20. Impôt sur le résultat.....	40
21. Information sectorielle	41
22. Engagements	42
23. Évènements postérieurs.....	42

États consolidés de la situation financière
(en dollars canadiens)

<i>Au</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 985 912 \$	10 998 647 \$
Autres comptes débiteurs	364 070 \$	43 705 \$
Paiements anticipés et charges payées d'avance	199 485 \$	94 185 \$
Impôts à recevoir (note 7)	1 109 197 \$	71 085 \$
Titres négociables (note 9)	8 707 396 \$	31 820 \$
Actifs courants	66 366 059 \$	11 239 442 \$
Actifs non courants		
	-	69 833 \$
Dépôt pour remise en état (note 6)	968 023 \$	-
Placement à long terme (note 10)	300 000 \$	-
Actif non courant disponible à la vente (note 11)	647 000 \$	-
Immobilisations corporelles (note 12)	1 001 117 \$	54 806 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 13)	50 056 191 \$	7 454 324 \$
Total des actifs non courants	52 972 331 \$	7 578 963 \$
Total des actifs	119 338 390 \$	18 818 405 \$
Passifs		
Passifs courants		
Comptes créditeurs et frais courus	2 696 819 \$	486 703 \$
Total des passifs courants	2 696 819 \$	486 703 \$
Passifs non courants		
Passif de la prime liée aux actions accréditives (note 16[a])	2 091 975 \$	-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 14)	873 341 \$	-
Total des passif non courants	2 965 316 \$	- \$
Total des passifs	5 662 135 \$	486 703 \$
Capitaux propres		
Capital-actions (note 16[a])	150 989 118 \$	52 139 580 \$
Surplus d'apport (note 16[d])	5 759 370 \$	3 444 416 \$
Bons de souscription (note 16[e])	6 787 186 \$	-
Cumul des autres éléments du résultat global	649 395 \$	253 805 \$
Déficit	(50 508 813) \$	(37 506 099) \$
Total des capitaux propres attribués aux actionnaires de la Société	113 676 256 \$	18 331 702 \$
Total des passifs et des capitaux propres	119 338 390 \$	18 818 405 \$

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Engagements (note 22)

Événements postérieurs (note 23)

Au nom du conseil d'administration,

(Signature) « Keith McKay »

Keith McKay, administrateur

(Signature) « Sean Roosen »

Sean Roosen, administrateur

**États consolidés de la perte et de la perte globale
(en dollars canadiens)**

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dépenses des activités poursuivies		
Rémunération (note 8)	4 000 445 \$	1 821 693 \$
Frais administratifs et généraux (note 8)	2 180 040 \$	882 434 \$
Exploration générale (note 8)	191 307 \$	122 751 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation radiés (note 13)	1 194 406 \$	- \$
Revenu sur la prime liée aux actions accréditives (note 16[a])	(436 275) \$	- \$
(Gain latent)/perte latente sur titres négociables (note 9)	(634 039) \$	14 200 \$
Gain réalisé sur titres négociables (note 9)	(742 350) \$	- \$
(Gain de change)/perte de change (note 8)	(279 984) \$	2 \$
Perte d'exploitation des activités poursuivies	5 473 550 \$	2 841 080 \$
Produits	(271 072) \$	(106 747) \$
Charges financières	14 819 \$	6 976 \$
Produits nets des activités poursuivies	(256 253) \$	(99 771) \$
Perte des activités poursuivies pour l'exercice	5 217 297 \$	2 741 309 \$
Perte des activités abandonnées pour l'exercice (note 15)	7 785 417 \$	16 595 224 \$
Total de la perte pour l'exercice	13 002 714 \$	19 336 533 \$
Autres éléments globaux (résultat)		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement au résultat net	(395 590) \$	3 938 \$
Perte globale (résultat global) pour l'exercice	(395 590) \$	3 938 \$
Total de la perte globale	12 607 125 \$	19 340 471 \$
Perte par action de base (note 16[b])		
Des activités poursuivies	0,24 \$	0,70 \$
Des activités abandonnées	0,35 \$	4,22 \$
Total de la perte par action de base	0,59 \$	4,92 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires (note 16[b])	22 174 697	3 929 402

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**États consolidés des variations en capitaux propres
(en dollars canadiens)**

Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres de la Société

	Nombre d'actions	Capital-actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global/perse globale	Déficit et déficit accumulé	Total
Solde au 1^{er} janvier 2014	93 767 786	26 859 121 \$	-	2 502 411 \$	257 743 \$	(18 169 566) \$	11 449 709 \$
Perte des activités poursuivies pour l'exercice	-	-	-	-	-	(19 336 533)	(19 336 533)
Ajustement de la conversion des monnaies étrangères	-	-	-	-	(3 938)	-	(3 938)
Rémunération fondée sur des actions (note 16[d])	-	-	-	942 005	-	-	942 005
Consolidation des actions (note 16[a])	(63 905 433)	-	-	-	-	-	-
Émission d'actions pour l'achat d'actifs (notes 5[c], 16[a])	70 019 208	25 280 459	-	-	-	-	25 280 459
Solde au 31 décembre 2014	99 881 561	52 139 580 \$	-	3 444 416 \$	253 805 \$	(37 506 099) \$	18 331 702 \$

Capitaux propres attribuable aux porteurs de titres de la Société

	Nombre d'actions	Capital-actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global/perse globale	Déficit et déficit accumulé	Total
Solde au 1^{er} janvier 2015	99 881 561	52 139 580 \$	-	3 444 416 \$	253 805 \$	(37 506 099) \$	18 331 702 \$
Perte des activités poursuivies pour l'exercice	-	-	-	-	-	(5 217 297)	(5 217 297)
Perte des activités abandonnées pour l'exercice	-	-	-	-	-	(7 785 417)	(7 785 417)
Ajustement de la conversion des monnaies étrangères	-	-	-	-	395 590	-	395 590
Rémunération fondée sur des actions (note 16[d])	-	-	-	2 314 954	-	-	2 314 954
Placements privés (note 16[a])	20 000 000	1 906 620	-	-	-	-	1 906 620
Émission d'actions à l'acquisition (note 5[a])	643 701 492	64 977 410	-	-	-	-	64 977 410
Émission de bons de souscription à l'acquisition (note 5[a])	-	-	6 506 629,2	-	-	-	6 506 629
Placement prié - Redevances aurifères Osisko (note 16[a])	161 750 984	17 677 346	-	-	-	-	17 677 346
Consolidation des actions (note 16[a])	(879 067 335)	-	-	-	-	-	-
Placement privé (note 16[a])	8 427 500	9 768 162	-	-	-	-	9 768 162
Émission d'actions à l'acquisition (note 5[b])	4 000 000	4 520 000	-	-	-	-	4 520 000
Émission de bons de souscription à l'acquisition (note 5[b])	-	-	280 557,0	-	-	-	280 557
Solde au 31 décembre 2015	58 694 202	150 989 118 \$	6 787 186,2	5 759 370 \$	649 395 \$	(50 508 813) \$	113 676 256 \$

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie
(en dollars canadiens)

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation		
Perte des activités poursuivies pour l'exercice	(5 217 297) \$	(2 741 309) \$
Ajustements pour :		
Rémunération fondée sur des actions (note 16[d])	2 189 855	942 005
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 13[c])	1 194 406	-
Amortissement (note 12)	23 234	7 568
Revenu sur la prime liée aux actions accréditives (note 16[a])	(436 275)	-
Gain latent sur titres négociables (note 9)	(634 039)	14 200
Gain du recouvrement de la TVA à recevoir	-	(123 980)
Radiation d'immobilisations	6 162	17 302
Désactualisation d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 14)	5 852	-
Revenu d'intérêts	(250 881)	(106 747)
	(3 118 983)	(1 990 961)
Variation des éléments du fonds de roulement :		
Variation des autres comptes débiteurs	535 425	66 133
Variation des paiements anticipés et des charges payées d'avance	(105 300)	36 075
Variation des comptes créditeurs et des frais courus	(822 541)	269 530
Variation des impôts à recevoir (note 7)	(1 089 774)	(162 736)
Variation de la trésorerie affectée	69 833	59 667
Liquidités nettes utilisées pour les activités d'exploitation des activités poursuivies	(4 531 340)	(1 722 292)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Intérêt reçu	250 881	105 109
Ajout aux dépenses d'exploration et d'évaluation (note 13)	(3 704 373)	(622 527)
Produit à la vente des activités abandonnées (note 15)	-	41 266
Acquisition d'immobilisations	(89 086)	(1 747)
Produit à la cession de titres négociables (note 9)	1 341 398	-
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie nets reçus des acquisitions (note 5)	29 116 127	4 398 693
Remboursement de la dette de Northern Gold (note 5[b])	(5 113 699)	-
Liquidités nettes de l'acquisition de Northern Gold (note 5[b])	(390 601)	-
Produit du recouvrement de la TVA à recevoir	-	123 980
Acquisition de placement à long terme (note 5[b])	(300 000)	-
Acquisition de titres négociables (note 9)	(3 043 619)	(31 019)
Liquidités nettes provenant des activités d'investissement pour les activités poursuivies	18 067 028	4 013 755
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Espèces reçues d'un placement privé (note 16)	1 906 620	-
Espèces reçues du placement privé avec Redevances aurifères Osisko (note 16)	17 677 346	-
Espèces reçues d'un placement privé (note 16)	12 296 412	-
Liquidités nettes provenant des activités de financement pour les activités poursuivies	31 880 378	-
Augmentation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour les activités poursuivies	45 416 066	2 291 463
Diminution de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour les activités abandonnées (note 15)	(428 801)	(2 347 745)
Augmentation (diminution) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	44 987 265	(56 282)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	10 998 647	11 054 929
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	55 985 912 \$	10 998 647 \$
Revenu d'intérêts reçu	250 881 \$	105 109 \$

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

1. Périmètre comptable

Corporation minière Oban (« **Oban** » ou la « **Société** »), une entreprise canadienne, a été constituée en société le 26 février 2010 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Son siège social d'Oban est situé au 155 avenue University, bureau 1440, Toronto, Ontario, Canada. Les états financiers consolidés de la Société en date du 31 décembre 2015 comprennent la Société et ses filiales, Braeval Mexico S.A. de C.V., Braeval Peru S.A.C, Oban Exploration Ltd, Oban Peru S.A.C, Oban Exploration (Barbados) Ltd, 2 407 574 Ontario Inc., Eagle Hill Exploration Corporation, Ryan Gold Corp., Ryan Gold USA Inc., Minera Valdez Gold S.A. de C.V., Corona Gold Corporation et Northern Gold Mining Inc. (ensemble le « groupe » et chacun une « entité du groupe »). La Société se concentre principalement sur l'acquisition, l'exploration et le développement de gisements minéraux au Canada. Le 22 décembre 2015, la Société a réalisé l'acquisition de Northern Gold Mining Inc. Le 25 août 2015, la Société a fait l'acquisition de Eagle Hill Exploration Corporation, de Ryan Gold Corp. et de Corona Gold Corporation alors que le 14 avril 2014, elle acquérait Oban Exploration Limited. Voir la note 5 pour plus de détails sur ces transactions.

Les affaires relatives à l'exploration et au développement de ressources minérales comportent un degré élevé de risques. Oban, dont les projets sont à l'étape de l'exploration, est assujettie à des risques et à des défis comparables à ceux de sociétés similaires. Au nombre des risques figurent notamment les difficultés de se procurer un financement adéquat; les risques inhérents à l'industrie minière dans les domaines de l'exploration, du développement et de l'exploitation; les modifications aux politiques et aux règlements des gouvernements; la capacité d'obtenir les permis environnementaux requis; les défis de rentabiliser la production dans le futur ou, autrement, la capacité d'Oban de disposer avantageusement de ses participations; la volatilité du prix des matières premières et la situation économique en général; tout ce qui comprend une part d'incertitude. Rien ne garantit le succès dans le futur des initiatives d'Oban en matière de financement. La valeur sous-jacente des propriétés minérales est dépendante de l'existence de réserves minérales économiquement récupérables et est assujettie, entre autres, aux risques et aux défis énoncés ci-dessus. Tout changement aux conditions futures pourrait faire en sorte que la valeur comptable des propriétés minérales soit l'objet d'une radiation importante et que l'exploration soit différée.

2. Base de préparation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») et à leur interprétation, telles qu'elles sont approuvées par l'International Accounting Standards Board (« l'IASB »), et sont présentés en dollars canadiens.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé l'émission des présents états financiers consolidés le 15 mars 2016.

b) Base d'établissement

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle d'Oban. La monnaie fonctionnelle de toutes les filiales de la Société à l'étranger est le dollar américain, la monnaie de l'environnement économique principal où ces entités exercent des activités. La monnaie fonctionnelle des filiales de la Société au Canada est le dollar canadien. L'information financière a été arrondie au dollar près.

c) Recours à des estimations et à des jugements

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur l'application des conventions comptables et sur les montants présentés à titre d'actif et de passif ainsi qu'à titre de produits et de dépenses.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

2. Base de préparation (suite)

c) Recours à des estimations et à des jugements (suite)

Les estimations et les hypothèses associées reposent sur l'expérience antérieure et divers autres facteurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base des jugements portés relativement à la valeur comptable des actifs et des passifs n'ayant pas été évalués par d'autres sources. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses associées sont révisées par la direction sur une base continue. L'impact de ces révisions est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée, si la révision en question n'influe que cet exercice, ou dans l'exercice en cours et les exercices ultérieurs si la révision influe tant l'exercice en cours que les exercices à venir.

i) Jugements importants dans l'application des conventions comptables

Les secteurs pour lesquels la direction doit porter d'importants jugements lors de l'application des conventions comptables de la Société pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants.

Impôts

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans diverses juridictions. Un jugement important est nécessaire pour évaluer la provision pour impôts sur le résultat, du fait de la complexité de la législation. Il existe plusieurs transactions et méthodes de calculs pour lesquelles l'évaluation de l'impôt est incertaine dans le cours normal des affaires.

Acquisitions

La Société applique un jugement important pour établir si un ensemble intégré d'activités et d'actifs acquis est une entreprise. L'acquisition d'une entreprise est comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. Si un ensemble intégré d'activités et d'actifs acquis ne correspond pas à la définition d'une entreprise, la transaction est comptabilisée comme une acquisition d'actif. La direction est d'avis que les actifs acquis en 2015 ne correspondent pas à la définition d'une entreprise, en raison de l'absence d'acquisition de réserves minérales ainsi que des intrants et du personnel acquis. Il existe des différences entre la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises par rapport à celle d'une acquisition d'actif, y compris la comptabilisation potentielle du goodwill et des montants d'impôts différés, l'évaluation initiale de certains actifs et passifs et la comptabilisation des coûts de transaction. Ces différences n'influent pas seulement sur la comptabilisation à la date de l'acquisition, mais aussi sur les analyses en matière d'amortissement, d'épuisement et de dépréciation potentielle dans le futur.

Détermination de l'influence notable lors de placements en actions

Un jugement est requis pour évaluer si la participation de la Société dans des titres négociables correspond à la définition d'influence notable et, de ce fait, sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence par opposition à la juste valeur par le biais du résultat. La direction fait cette détermination en se basant sur sa participation légale et sa représentation sur le conseil et en analysant la participation de la Société dans le processus d'établissement des politiques des entités. L'avis de la Société au 31 décembre 2015 est que chaque placement détenu ne répond pas aux critères pour exercer une influence notable sur l'entité émettrice et, de ce fait, a enregistré le placement à la juste valeur par le biais du résultat.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

2. Base de préparation (suite)

c) Recours à des estimations et à des jugements (suite)

ii) Estimations et hypothèses comptables importantes

Les secteurs pour lesquels la direction doit porter d'importantes estimations et hypothèses pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants.

Dépréciation d'actifs non financiers

La Société évalue ses unités génératrices de trésorerie à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des d'indicateurs de dépréciation. Advenant l'existence d'un indicateur de dépréciation, la valeur recouvrable est estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La détermination de la valeur récupérable nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses comme les prix des matières premières à long terme, les taux d'actualisation, les besoins en capitaux futurs, le potentiel d'exploration et le rendement opérationnel futur. La juste valeur est établie comme la valeur qui serait obtenue de la vente de l'actif lors d'une transaction sans lien de dépendance entre deux parties consentantes.

Juste valeur des paiements fondés sur des actions

La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions implique l'estimation des taux d'intérêt, de la durée de vie des options et des bons de souscription, du taux d'extinction prévu, de la volatilité du prix des actions et de l'utilisation du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Le modèle d'évaluation des options Black-Scholes exige des données d'hypothèse fortement subjectives qui peuvent avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les options d'achat d'actions octroyées sont exercées en conformité avec le régime d'options d'achat d'actions. L'estimation de la rémunération fondée sur des actions est subjective et peut avoir une incidence considérable sur les gains et les pertes. La Société a utilisé un taux d'extinction pour obtenir la juste valeur d'une rémunération fondée sur des actions à être constatée, qui tient compte de l'expérience antérieure. L'expérience antérieure peut être non représentative des taux d'extinction actuels encourus.

Plusieurs autres variables sont utilisées lors de la détermination de la valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription à partir du modèle d'évaluation Black-Scholes :

- **Dividende prévu** : la Société n'a pas versé de dividende dans le passé puisqu'elle est à l'étape de l'exploration et qu'elle n'a pas encore obtenu de bénéfices d'exploitation importants. De plus, la Société ne prévoit pas verser de dividende dans un avenir prévisible. Ainsi, un taux de dividende de 0 % a été utilisé pour l'estimation des options d'achat d'actions et des bons de souscription;
- **Volatilité** : la Société tient compte d'information historique sur la valeur boursière de sociétés comparables pour déterminer le degré de volatilité à la date d'octroi des options d'achat d'actions. En conséquence, selon le moment de l'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription et de l'année historique étudiée, le degré de volatilité peut être différent lorsque la valeur des différentes options d'achat d'action et des divers bons de souscription est calculée;
- **Taux d'intérêt sans risque** : la Société utilise le taux d'intérêt disponible pour des titres d'État ayant une durée prévue équivalente à la date d'octroi d'options d'achat d'actions et des bons de souscription. Le taux d'intérêt sans risque variera en fonction de la date d'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription et de leur durée prévue.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

3. Principales conventions comptables

Les conventions comptables établies ci-dessous sont conformes aux IFRS et ont été appliquées de façon constante sur les exercices 2015 et 2014 des présents états financiers consolidés.

a) Base de consolidation

Les états financiers d'Oban consolident les résultats de la Société et de ses filiales en propriété exclusive : Braeval Mexico S.A. de CV, Braeval Peru S.A.C, Oban Exploration Ltd, Oban Peru S.A.C, Oban Exploration (Barbados) Ltd, 2 407 574 Ontario Inc., Eagle Hill Exploration Corporation, Ryan Gold Corp., Ryan Gold USA Inc., Minera Valdez Gold S.A. de C.V., Corona Gold Corporation et Northern Gold Mining Inc. Une filiale est une entité contrôlée par la Société.

Un contrôle est en vigueur lorsqu'un investisseur est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation dans l'entité émettrice et a la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant son pouvoir sur l'entité émettrice. Les comptes des filiales sont consolidés à la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à la date à laquelle la Société cesse d'avoir ce contrôle. Les transactions, les soldes ainsi que les pertes et gains latents intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

b) Monnaies étrangères

i) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle des entités de la Société en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction ou un taux de change moyen approprié. Généralement, les gains et pertes de change générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires en devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de la Société aux taux de change à la fin de l'exercice sont comptabilisés dans les états de la perte.

ii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chaque entité consolidée de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis en dollars canadiens comme suit : les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date des états de la situation financière; les produits et dépenses sont convertis au taux moyen de l'année appropriée. Les opérations sur capitaux propres sont converties en utilisant le taux de change le jour de l'opération et toutes les modifications résultantes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global en tant que gain ou perte sur change cumulé.

c) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de la Société qui a été soit abandonnée, soit classée comme détenue en vue de la vente et : a) qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte; b) qui fait partie d'un plan unique pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; (c) qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. Les actifs, les passifs, le résultat global et les flux de trésorerie relatifs à une activité abandonnée de la Société sont isolés et présentés séparément des activités poursuivies de la Société pour l'exercice de leur reclassement, sans retraitement ou représentation comparative avec les exercices précédant le reclassement. Les pertes des activités abandonnées sont présentées séparément des activités poursuivies, les comparatifs étant présentés aux états de la perte et de la perte globale.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

3. Principales conventions comptables (suite)

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont mesurés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur, plus, dans le cas d'instruments financiers autres que ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables. L'évaluation des actifs financiers dans les années subséquentes dépendra du classement de l'instrument financier dans l'une des quatre catégories suivantes : juste valeur par le biais du résultat net; détenu jusqu'à échéance; disponible à la vente; prêts et créances. La classification est établie lors de la comptabilisation initiale, en fonction de la nature et de l'objectif de l'actif financier. L'évaluation des passifs financiers après la comptabilisation initiale dépend de leur classification, à la juste valeur par le biais du résultat net ou autres passifs financiers.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, aucun actif n'était considéré comme détenu jusqu'à échéance ou disponible à la vente.

i) Juste valeur par le biais du résultat net

La Société a classé la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et elle les évalue au coût, lequel équivaut approximativement à la juste valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les montants déposés à des banques et les autres placements très liquides temporaires dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. Les montants déposés à des banques ayant une échéance supérieure à douze mois sont classés dans les actifs non courants. Les titres négociables sont également classés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont évalués aux prix cotés sur les marchés actifs où ils sont négociés.

ii) Prêts et créances

Les créances clients, les prêts et les autres comptes débiteurs assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont classés comme prêts et créances. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la valeur de la transaction, puis comptabilisés au coût amorti, moins la perte de valeur. La perte de valeur des créances s'appuie sur un examen de tous les montants impayés à la fin de l'exercice. Les créances irrécouvrables sont radiées durant l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt réel, à l'exception des créances à court terme lorsque la comptabilisation de l'intérêt est négligeable. La Société a classé les autres créances et prêts en cours en tant que prêts et créances.

iii) Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur du résultat net, sont évalués pour l'existence d'indicateurs de dépréciation à chaque fin d'exercice de présentation de l'information. Les actifs financiers sont dévalués s'il existe une preuve objective qu'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier ont eu un effet sur l'estimation des flux de trésorerie futurs du placement.

Les critères utilisés par la Société pour établir objectivement l'existence d'une moins-value comprennent :

- difficultés financières importantes pour l'émetteur ou la contrepartie;
- non-paiement ou défaillance de paiement des intérêts ou du principal;
- probabilité que le débiteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs, escomptés au taux d'intérêt réel d'origine de l'actif financier.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

3. Principales conventions comptables (suite)

d) Instruments financiers (suite)

iii) Dépréciation d'actifs financiers (suite)

La valeur comptable de tous les actifs financiers, excluant les comptes débiteurs, est directement réduite par la moins-value. La valeur comptable des autres comptes débiteurs est réduite par le biais d'un compte de correction de valeur. Lorsqu'une créance est considérée comme non recouvrable, elle est radiée et déduite du compte de correction de valeur. La récupération subséquente de montants radiés antérieurement est créditée au compte de correction de valeur. Tout changement de valeur comptable du compte de correction de valeur est comptabilisé au résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si, au cours d'une année ultérieure, le montant de la moins-value diminue et que cette diminution est reliée à un événement survenu après sa comptabilisation, la moins-value comptabilisée antérieurement est reprise par le biais du compte du résultat net.

À la date de reprise de la moins-value, la valeur comptable de l'actif financier ne peut excéder son coût amorti si une dépréciation est constatée. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier expirent ou lorsque la Société a transféré l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété à une autre entité.

Pour les placements de la Société dans une entité privée pour lesquels il n'existe pas de marché actif ni aucune estimation fiable de la juste valeur, le placement est comptabilisé au coût, déduction faite de toute provision pour dépréciation.

e) Actifs d'exploration et d'évaluation

Les coûts d'exploration et d'évaluation, y compris le coût d'achat des permis, sont capitalisés en tant qu'actifs d'exploration et d'évaluation par projet, dans l'attente de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du projet.

Les coûts capitalisés comprennent les coûts directement reliés aux activités d'exploration et d'évaluation dans le secteur d'intérêt. Les frais administratifs et généraux sont attribués uniquement à l'actif dans la mesure où ces coûts peuvent être directement liés aux activités opérationnelles dans le secteur d'intérêt pertinent. Lorsqu'un permis ou une propriété est abandonné, les coûts reliés sont comptabilisés immédiatement au résultat net. Les coûts engagés avant que l'entité consolidée obtienne les droits d'explorer légalement dans un secteur sont comptabilisés à l'état des pertes.

Les conventions de non-participation sont comptabilisées comme des accords d'amodiation. La Société, étant l'amodiateur, n'enregistre aucune des dépenses faites en son nom par le titulaire d'option et ne comptabilise aucun gain ou perte sur la convention de non-participation, mais comptabilise plutôt de nouveau tous les coûts capitalisés antérieurement reliés à la participation totale en fonction de la participation partielle conservée. Toute contrepartie en espèces reçue est portée en diminution des coûts capitalisés antérieurement relativement à la participation totale, dont l'excédent sera comptabilisé par la Société comme un gain à la cession.

Les actifs d'exploration et d'évaluation sont évalués pour dépréciation i) si le droit d'explorer de l'entité dans un secteur spécifique a expiré au cours de la période ou vient à échéance dans un avenir rapproché; ii) si d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation de ressources minérales dans le secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; iii) s'il y a suffisamment de données pour établir la faisabilité technique et la viabilité commerciale; iv) lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable (voir Dépréciation d'actifs non financiers).

La faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'exploitation de ressources minérales peuvent être établies lorsque des réserves prouvées existent, lorsque les droits de propriété sont en vigueur et qu'il est probable que les coûts soient

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

3. Principales conventions comptables (suite)

e) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

recupérés grâce au développement et à l'exploitation du secteur ou par la vente de la propriété. Une fois que les réserves prouvées sont déterminées, les actifs d'exploration et d'évaluation incorporels comprenant ces réserves seront premièrement évalués pour dépréciation, puis reclassés d'actifs d'exploration et d'évaluation à une catégorie distincte des actifs corporels. Les dépenses réputées infructueuses sont comptabilisées immédiatement au résultat net.

f) Équipement

L'équipement est comptabilisé au coût diminué de l'amortissement cumulé et des moins-values cumulées. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges à l'état de la perte au cours de l'année où ils sont engagés.

Les principales catégories d'équipement font l'objet d'un amortissement dégressif ou linéaire comme suit :

Équipement de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Équipement d'exploration	20 %
Automobiles	30 %
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

La Société attribue le montant initialement comptabilisé pour un élément d'équipement en ses parties significatives et amortit séparément chaque partie. Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de l'actif sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'équipement sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les autres gains et pertes à l'état des pertes.

g) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Société est évaluée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Le cas échéant, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée du coût de la vente. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés seront actualisés à leur valeur actuelle à partir d'un taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

Aux fins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue et qui est largement indépendant des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (« l'unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Une moins-value est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de sa UGT dépasse sa valeur recouvrable estimée. Les moins-values sont comptabilisées au résultat net. Les moins-values comptabilisées aux exercices précédents sont évaluées à la fin de chaque exercice, s'il existe des indications que les pertes ont diminué ou n'existent

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

3. Principales conventions comptables (suite)

g) Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

plus. Une moins-value est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une moins-value n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas le montant tel qu'il serait apparu, après amortissement, si la moins-value n'avait pas été prise en compte.

h) Passifs financiers et capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres sont classés en tant que passifs financiers ou capitaux propres selon la nature de l'accord contractuel. Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés à la valeur de la contrepartie reçue, après déduction des frais directs d'émission.

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme autres passifs financiers.

i) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont initialement mesurés à la juste valeur, après déduction des frais de transaction, et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts réels, la charge d'intérêt étant comptabilisée sur la base d'un taux réel.

La méthode des intérêts réels est une méthode d'estimation du coût amorti d'un passif financier et de répartition des charges d'intérêt avec l'année correspondante. Le taux d'intérêt réel correspond au taux qui actualise exactement les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue du passif financier ou, le cas échéant, sur moins d'une année, de manière à obtenir la valeur comptable nette, à la constatation initiale. La Société considère les comptes créditeurs et frais courus comme des passifs financiers.

j) Décomptabilisation de passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers seulement si les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou ont expiré.

k) Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts courants et la charge d'impôts différés. Les charges d'impôts différés et courants sont comptabilisées au résultat net, sauf si elles concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments qui ont été comptabilisés directement aux capitaux propres ou aux autres éléments du résultat global.

L'impôt courant est le montant prévu des impôts à payer ou à recevoir sur les revenus imposables de l'année, en utilisant le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture, et tout ajustement d'impôt exigible des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé pour des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les écarts temporaires suivants ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'impôt différé : la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice ou la perte comptable, ni sur le bénéfice ou la perte fiscale et les écarts découlant de placements dans des filiales et des entités contrôlées conjointement dans la mesure où il est probable que ces écarts ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé pour des écarts temporaires imposables lors de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

3. Principales conventions comptables (suite)

k) Impôts sur le résultat (suite)

est évalué aux taux d'imposition qui, selon les prévisions, seront applicables aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs courants, et qu'ils sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt courants sur la base du montant net ou de réaliser leurs actifs et de régler leurs passifs d'impôt simultanément.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour le report en avant de pertes fiscales, de crédits d'impôt et d'écarts temporaires déductibles non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ils pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent sera réalisé.

l) Capital-actions

Les actions ordinaires sont classées aux capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options d'achat sont comptabilisés en diminution des capitaux propres, nets de toute incidence fiscale.

m) Transactions entre parties apparentées

Une partie apparentée est une personne ou une entité qui est reliée à la Société, qui exerce un contrôle sur la Société, seule ou avec des partenaires, qui exerce une influence importante ou qui est un dirigeant clé de la Société.

Une entité s'apparente à la Société si l'entité et l'entité publiant les états financiers sont membres du même groupe (ce qui signifie que chaque société mère, chaque filiale et chaque filiale apparentée sont liées les unes aux autres).

Une transaction entre parties apparentées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties apparentées, sans tenir compte du fait qu'un prix est facturé ou non. Toutes transactions entre parties apparentées interviennent dans le cours normal des affaires et sont évaluées à la juste valeur.

n) Perte par action de base et diluée

La Société présente les données du résultat par action (« RPA ») de base et diluée pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le profit ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les instruments dilutifs. Le nombre d'actions lié aux options, aux bons de souscription et aux actions avec restrictions est comptabilisé selon la méthode du rachat d'actions. Aux 31 décembre 2015 et 2014, la Société n'avait pas d'instruments dilutifs à l'égard des RPA.

o) Présentation de l'information par secteur

Un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, y compris les produits et les charges liés aux transactions avec

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

3. Principales conventions comptables (suite)

o) Présentation de l'information par secteur (suite)

n'importe quelle autre composante de la Société. Tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par la direction aux fins de la prise de décisions quant aux ressources qui seront attribuées aux secteurs et à l'évaluation de la performance des secteurs, et pour lesquels une information financière distincte est disponible. Chaque secteur est divisé selon la localisation géographique et les résultats sont présentés à la direction, y compris les éléments directement attribuables à chaque segment.

p) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'un déboursé sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions seront fixées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à l'aide d'un taux avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. La Société réalise des évaluations à chaque date de clôture pour reconnaître les obligations potentielles.

q) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent le revenu en intérêts sur les placements. Le revenu en intérêts est comptabilisé dans le compte de résultat lorsqu'il est acquis. Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, les variations de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les moins-values comptabilisées pour des actifs financiers. Les gains et pertes de change sont comptabilisés sur une base nette.

r) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée pour les coûts prévus de remise en état des propriétés minérales où la Société est légalement ou contractuellement responsable de ces coûts. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlent de l'obligation de la Société d'entreprendre la remédiation et la remise en état du site relativement à l'exploration des propriétés minérales. La Société comptabilise les coûts prévus de remise en état lorsqu'une perturbation de l'environnement survient, mais uniquement si une estimation raisonnable est réalisée.

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comptabilisée est estimée sur les coûts ajustés en fonction des risques nécessaires au règlement de l'obligation actuelle, déduction faite d'un taux d'actualisation avant impôts conforme au calendrier des flux de trésorerie prévus. Des variations des flux de trésorerie non actualisés prévus et des taux d'actualisation hors risque prévus qui sont utilisés pour calculer la valeur actualisée d'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sont compensées par l'actif comptabilisé antérieurement pour les coûts de remise en état pour une propriété particulière. Les dépenses de remise en état actuellement encourues réduisent la valeur comptable de la provision pour remise en état.

s) Actions accréditives

Les déductions de dépenses d'exploration pour fins fiscales liées aux activités d'exploration financées en vertu de conventions d'émission d'actions accréditives sont renoncées en faveur des investisseurs conformément aux lois fiscales canadiennes. À l'émission, la Société divise l'action accréditive i) en une prime liée aux actions accréditives, égale à la différence entre le cours du marché des actions ordinaires de la Société et le prix d'émission de l'action accréditive et ii) en un capital-actions. Lorsque les dépenses sont engagées, la Société comptabilise un passif d'impôt différé pour le montant de réduction d'impôt renoncée en faveur des investisseurs. La prime est comptabilisée en tant qu'autres produits et l'impôt différé y afférent est comptabilisé comme une provision fiscale.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

3. Principales conventions comptables (suite)

s) Actions accréditatives (suite)

Les produits reçus de l'émission d'actions accréditatives doivent être dépensés en exploration de ressources sur une propriété canadienne à l'intérieur d'une période de deux ans.

t) Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des options d'achat octroyées à des employés est comptabilisée comme une dépense au cours de la période d'acquisition selon la méthode de l'acquisition graduelle des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Un individu est considéré un employé si cet individu est un employé au sens légal ou fiscal (employé direct) ou s'il fournit des services similaires à ceux d'un employé direct, y compris les administrateurs de la Société.

La juste valeur est mesurée à la date de l'octroi et comptabilisée sur la période d'acquisition de l'option d'achat. La juste valeur des options est estimée en utilisant un modèle d'évaluation des options approprié, en tenant compte des modalités d'octroi des options d'achat. À chaque date de clôture, le montant comptabilisé comme une dépense est ajusté pour traduire le nombre actuel d'options d'achat qui devraient être exercées, en se basant sur une estimation du taux d'extinction.

Les options d'achat annulées sont comptabilisées comme une accélération de l'échéancier d'acquisition et le montant qui aurait été comptabilisé pour services reçus au cours de la période d'acquisition est immédiatement comptabilisé.

4. Modifications des conventions comptables IFRS et prises de position comptable futures

Certaines prises de position émises par l'IASB ou par l'International Financial Reporting Interpretations Committee sont obligatoires pour les années comptables se terminant après le 31 décembre 2015. Plusieurs ne s'appliquent pas ou n'ont pas d'incidence importante pour la Société et ont été exclus du résumé ci-dessous.

Norme internationale d'information financière 15, « Produits provenant de contrats avec les clients » (« IFRS 15 »)

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15. Le principe fondamental de la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que les sociétés comptabilisent les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et de services en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle la société est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, fournira des directives pour les transactions non traitées antérieurement de manière exhaustive (par exemple, des produits de services et des modifications de contrat) et améliorera les directives pour les contrats comprenant plusieurs éléments. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Son application anticipée est permise.

La Société a évalué les exigences de la nouvelle norme et ne prévoit pas d'incidence importante lors de l'adoption de celle-ci.

Norme internationale d'information financière 9, « Instruments financiers » (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a émis l'IFRS 9 en remplacement de l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » (« IAS 39 »). L'IFRS 9 prescrit une seule approche pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, en lieu et place des nombreuses règles d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

4. Modifications des conventions comptables IFRS et prises de position comptable futures (suite)

Norme internationale d'information financière 9, « Instruments financiers » (« IFRS 9 ») (suite)

contractuels de l'actif financier. La nouvelle norme exige également l'utilisation d'une méthode unique de dépréciation, remplaçant ainsi les multiples méthodes de dépréciation d'IAS 39. Un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture est introduit et représente une réorganisation substantielle de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux traduire leurs activités de gestion du risque dans les états financiers. Les améliorations les plus importantes visent les entités qui couvrent des risques non financiers et celles-ci devraient particulièrement intéresser les établissements non financiers. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Son application anticipée est permise. La Société a évalué les exigences de la nouvelle norme et ne prévoit pas d'incidence importante lors de l'adoption de celle-ci.

Norme internationale d'information financière 16, « Contrats de location » (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis l'IFRS 16. Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location à l'état de la situation financière selon un modèle unique, faisant disparaître la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Son application anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15. La Société a évalué les exigences de la nouvelle norme et ne prévoit pas d'incidence importante lors de l'adoption de celle-ci.

5. Acquisitions

a) Acquisition d'Eagle Hill Exploration Corporation, de Ryan Gold Corp. et de Corona Gold Corporation

Le 25 août 2015, la Société a réalisé l'acquisition d'Eagle Hill Exploration Corporation (« EAG » ou « Eagle Hill »), de Corporation Ryan Gold Corp. (« RYG » ou « Ryan Gold ») et de Corona Gold Corporation (« CRG » ou « Corona Gold ») (« l'arrangement »), aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal. Dans le cadre de l'arrangement, la Société a modifié ses statuts pour consolider ses actions ordinaires sur la base d'une action ordinaire post-consolidation pour 20 actions ordinaires avant consolidation.

Selon les modalités de l'arrangement, Oban a acquis toutes les actions ordinaires d'Eagle Hill (les « actions d'Eagle Hill »), de Ryan (les « actions de Ryan ») et de Corona (les « actions de Corona ») sur la base d'un plan d'arrangement en vertu du chapitre 182 de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario (« LSAO »). En vertu de l'arrangement, chaque porteur d'action d'Eagle Hill (chacun un « actionnaire d'Eagle Hill ») (autre qu'Oban ou n'importe quel actionnaire d'Eagle Hill ayant fait valablement valoir son droit de dissidence) a reçu dix actions ordinaires d'Oban (chacune une « action d'Oban ») et cinq bons de souscription permettant au porteur d'acquérir une action d'Oban (chacun un « bon de souscription d'Oban ») à un prix de 0,15 \$ par action d'Oban sur une période de trois ans à compter de la clôture, en échange de chaque action ordinaire d'Eagle Hill détenue; chaque porteur d'actions de Ryan (chacun un « actionnaire de Ryan ») (autre qu'Oban ou n'importe quel actionnaire de Ryan ayant fait valablement valoir son droit de dissidence) a reçu 1,880 action d'Oban en échange de chaque action de Ryan détenue; chaque porteur d'actions de Corona (chacun un « actionnaire de Corona ») (autre qu'Oban ou n'importe quel actionnaire de Corona ayant fait valablement valoir son droit de dissidence) a reçu 7,671 actions d'Oban en échange de chaque action de Corona détenue.

Cet arrangement a été considéré comme une acquisition d'actifs et de passifs puisqu'aucune des sociétés ne correspond à la définition d'une entreprise en vertu de l'IFRS 3. L'acquisition des actifs de EAG a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 36 804 534 \$. L'acquisition des actifs de RYG a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 22 135 709 \$. Du fait que Ryan Gold ne possédait pas de propriétés d'exploration au moment de l'acquisition, tous les

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

5. Acquisitions (suite)

a) Acquisition d'Eagle Hill Exploration Corporation, de Ryan Gold Corp. et de Corona Gold Corporation (suite)

coûts de transaction ont été comptabilisés comme des frais d'émission d'actions. L'acquisition des actifs de CRG a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 14 101 449 \$. Du fait que Corona ne possédait pas de propriétés d'exploration au moment de l'acquisition, tous les coûts de transaction ont été comptabilisés comme des frais d'émission d'actions.

Contrepartie versée pour les sociétés	Ryan Gold	Corona Gold	Eagle Hill	Total
Contrepartie en actions	24 224 503 \$	17 842 627 \$	28 740 252 \$	70 807 382 \$
Frais d'émission d'actions	(2 088 794) \$	(3 741 178) \$	-	(5 829 972) \$
Coûts de transaction	-	-	1 557 653 \$	1 557 653 \$
Bons de souscription	-	-	6 506 629 \$	6 506 629 \$
	22 135 709 \$	14 101 449 \$	36 804 534 \$	73 041 692 \$

Actifs nets acquis	Ryan Gold	Corona Gold	Eagle Hill	Total
Liquidités	21 287 343 \$	8 985 073 \$	401 362 \$	30 673 778 \$
Actifs courants	69 300 \$	483 \$	733 271 \$	803 054 \$
Placement à long terme	378 405 \$	5 326 873 \$	-	5 705 278 \$
Immobilisations corporelles	5 047 \$	-	66 194 \$	71 241 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation	647 000 \$	-	36 638 816 \$	37 285 816 \$
Dépôt de garantie relatif à la remise en état	-	-	570 000 \$	570 000 \$
Passif courant	(251 386) \$	(210 980) \$	(1 015 152) \$	(1 477 518) \$
Passif à long terme	-	-	(589 957) \$	(589 957) \$
Total des actifs nets acquis	22 135 709 \$	14 101 449 \$	36 804 534 \$	73 041 692 \$

b) Acquisition de Northern Gold Mining Inc.

Le 22 décembre 2015, la Société a réalisé l'acquisition de Northern Gold Mining Inc. (« NGM » ou « Northern Gold » et la « convention d'arrangement »), sur la base d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal en vertu du chapitre 182 de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario.

Selon les termes de la convention d'arrangement, les actionnaires de Northern Gold ont reçu 4 000 000 actions ordinaires au total. De plus, chaque bon de souscription d'action ordinaire de Northern Gold non exercé a été échangé pour un bon de souscription d'achat d'une action ordinaire (le « bon de souscription d'Oban de remplacement ») à un prix d'exercice ajusté. Toutes les autres modalités du bon de souscription d'Oban de remplacement demeurent les mêmes.

Cette convention d'arrangement a été considérée comme une acquisition d'actifs et de passifs puisque la Société ne correspond pas à la définition d'une entreprise en vertu de l'IFRS 3. L'acquisition des actifs de NGM a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 10 308 382 \$.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

5. Acquisitions (suite)

b) Acquisition Northern Gold Mining Inc. (suite)

Contrepartie versée	
Contrepartie en actions	4 520 000 \$
Remboursement de la dette	5 113 699 \$
Coûts de transaction	394 126 \$
Bons de souscription	280 557 \$
	10 308 382 \$
Actifs nets acquis	
Liquidités	3 525 \$
Actifs courants	45 470 \$
Immobilisations corporelles	826 914 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation	9 547 578 \$
Dépôt de garantie relatif à la remise en état	398,023 \$
Passif courant	(269 722) \$
Passif à long terme	(243 406) \$
Total des actifs nets acquis	10 308 382 \$

c) Acquisition d'Oban Exploration Limited

Le 14 avril 2014, la Société a réalisé l'acquisition d'Oban Exploration Limited (« OEL » et « l'acquisition d'OEL ») sur la base d'une fusion triangulaire, où OEL a été fusionnée avec une filiale en propriété exclusive de la Société. Dans le cadre de l'acquisition, la Société a modifié ses statuts pour consolider ses actions ordinaires sur la base d'une action ordinaire post-consolidation pour 3,14 actions ordinaires avant consolidation et a changé son nom pour « Oban Mining Corporation » (aussi « Corporation minière Oban »). Les actions ordinaires ont commencé à se négocier à la Bourse de Toronto (« TSX ») sur une base consolidée le 22 avril 2014 sous le nouveau symbole « OBM ».

Selon les modalités de l'acquisition d'OEL, les porteurs d'actions ordinaires d'OEL ont reçu 0,914 action ordinaire (sur une base de post-consolidation) pour chaque action d'OEL détenue, pour un total de 70 019 211 actions ordinaires.

Cette opération a été considérée comme une acquisition d'actifs et de passifs puisque ni la Société ni OEL ne correspondent à la définition d'une entreprise en vertu de l'IFRS 3. L'acquisition des actifs d'OEL a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 25 280 459 \$, en plus des coûts directement attribuables à la transaction de 505 577 \$. Des coûts de transaction additionnels engagés par OEL de 160 373 \$ ont également été engagés par la Société, lesquels ont été inscrits aux actifs d'exploration et d'évaluation acquis.

Le tableau suivant présente la juste valeur estimée des actifs acquis et des passifs pris en charge en date de l'acquisition.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

5. Acquisitions (suite)

c) Acquisition d'Oban Exploration Limited (suite)

Actifs nets acquis	
Liquidités	4 904 270 \$
Actifs courants	79 387 \$
TVA à recevoir	1 148 186 \$
Immobilisations corporelles	59 167 \$
Actifs d'exploration et d'évaluation	19 875 430 \$
Passif courant	(280 404) \$
Total des actifs nets acquis	25 786 036 \$
Contrepartie versée	
Contrepartie en actions	25 280 459 \$
Coûts de transaction	505 577 \$
Total des actifs nets acquis	25 786 036 \$

6. Dépôt pour remise en état

Des dépôts pour remise en état sont détenus à titre de garantie pour le coût estimé de remise en état des terrains et des droits miniers non reconnus de la Société. Une fois la remise en état des propriétés terminée, les dépôts de garantie sont remis à la Société.

Le tableau suivant résume l'information concernant les dépôts pour remise en état de la Société aux 31 décembre 2015 et 2014.

<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	2015	2014
Lac Windfall (a)	570 000 \$	- \$
Garrison (b)	240 558 \$	- \$
Buffonta (b)	157 465 \$	- \$
Total des dépôts pour remise en état	968 023 \$	- \$

a) Lac Windfall

La Société a un montant de 570 000 \$ en dépôt pour remise en état au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec en tant que garantie financière pour couvrir le coût de remise en état d'une mine relativement à la propriété Lac Windfall de la Société, laquelle faisait partie de l'acquisition d'Eagle Hill.

b) Garrison et Buffonta

La Société a deux dépôts pour remise en état de 240 558 \$ et de 157 465 \$ au ministère du Développement du Nord et des Mines en tant que garantie financière pour couvrir le coût de remise en état d'une mine relativement aux propriétés Garrison et Buffonta, lesquelles faisaient partie de l'acquisition de Northern Gold. Le taux d'intérêt de ces dépôts est de 0,3 %.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

7. Impôts à recevoir

Au 31 décembre 2015, les impôts à recevoir comprenaient les taxes de vente harmonisées (« TVH »), la taxe de vente du Québec (« TVQ ») et un impôt sur le résultat à recevoir d'autorités fiscales canadiennes. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a radié la taxe sur la valeur ajoutée (« TVA ») de 51 662 \$ à recevoir du gouvernement péruvien (2014 – 1 320 135 \$), puisqu'elle a déterminé que la récupération de la TVA au Pérou est peu probable (note 15).

8. Dépenses des activités poursuivies

Le tableau suivant résume l'information concernant les dépenses des activités poursuivies de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Charge de rémunération		
Rémunération fondée sur les actions (note 16[d])	2 189 855 \$	942 005 \$
Salaries and benefits	1 810 590 \$	879 688 \$
Charge de rémunération totale	4 000 445 \$	1 821 693 \$
Frais administratifs et généraux		
Dépenses à des fins réglementaires et d'actionnariat	209 079 \$	53 071 \$
Services administratifs (note 17)	672 114 \$	40 020 \$
Frais de déplacement	138 075 \$	178 028 \$
Honoraires professionnels	523 687 \$	372 472 \$
Frais de bureau	637 085 \$	238 843 \$
Total des frais administratifs et généraux	2 180 040 \$	882 434 \$
Exploration générale		
Amérique latine	-	16 094 \$
Canada	191 307 \$	82 857 \$
Autres juridictions	-	23 800 \$
Total des dépenses d'exploration	191 307 \$	122 751 \$
Gain (perte) en titres négociables		
Gain réalisé en titres négociables (note 9)	(742 350) \$	-
Perte latente (gain latent) en titres négociables (note 9)	(634 039) \$	14 200 \$
Total du gain en titres négociables	(1 376 389) \$	14 200 \$
Taux de change		
Perte de change réalisée	(145 812) \$	173 642 \$
Gain de change latent	(134 172) \$	(173 640) \$
Total de la perte latente (gain latent)	(279 984) \$	2 \$

9. Titres négociables

La Société détient des actions et de bons de souscription dans diverses sociétés publiques, la majorité ayant été obtenue dans le cadre de l'acquisition survenue le 25 août 2015 (note 5[a]). Ces actions et bons de souscription étant inscrits en bourse, il en a résulté un gain latent de 634 039 \$ et une perte latente de 14 200 \$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014, respectivement. La Société a vendu des actions au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, pour un gain réalisé de 742 350 \$ (2014 - nul).

Le tableau suivant résume l'information concernant les titres négociables de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

9. Titres négociables (suite)

31 décembre 2015 **31 décembre 2014**

Pour l'exercice terminé le

Solde au début de l'exercice	31 820 \$	15 000 \$
Acquisitions	2 935 307 \$	31 020 \$
Acquisitions (note 5 [a])	5 705 278 \$	- \$
Cessions	(1 341 398) \$	- \$
Gain réalisé à la cession	742 350 \$	- \$
Gain latent (perte latente) à la valeur du marché	634 039 \$	(14 200) \$
Solde à la fin de l'exercice	8 707 396 \$	31 820 \$

10. Placement à long terme

Au 31 décembre 2015, le placement était constitué de 3 000 000 actions de Northstar Gold Corporation (« Northstar »), acquises le 3 mars 2015, dans le cadre de la convention d'option conclue relativement à la propriété Miller, à une valeur de 0,10 \$ par action ordinaire selon le plus récent financement de la Société, pour une valeur totale de 300 000 \$.

11. Actif non courant disponible à la vente

Le 7 décembre 2015, Oban a conclu une convention pour vendre ses propriétés au Yukon à IDM Mining Ltd. Au 31 décembre 2015 les propriétés au Yukon ont été classées comme détenues pour la vente, car il était très peu probable que la valeur comptable soit obtenue par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. La vente a été clôturée le 1^{er} février 2016 (note 23).

12. Immobilisations corporelles

Les tableaux suivants résume l'information concernant les immobilisations corporelles de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

Catégorie	31 décembre 2015									
	Coût					accumulé				
	Solde d'ouverture	Ajouts	Acquisitions au cours de l'année	Radiation/cessions	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Radiation/cessions	Solde de clôture	Valeur comptable nette
Matériel informatique	105 394 \$	14 535 \$	- \$	(63 149) \$	56 780 \$	70 654 \$	12 127 \$	(52 441) \$	30 340 \$	26 440 \$
Équipement de bureau	22 137 \$	- \$	- \$	(3 040) \$	19 097 \$	7 107 \$	2 808 \$	(1 100) \$	8 815 \$	10 282 \$
Équipement d'exploration	- \$	74 550 \$	830 933 \$	- \$	905 483 \$	- \$	6 689 \$	- \$	6 689 \$	898 794 \$
Automobiles	- \$	- \$	62 175 \$	- \$	62 175 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	62 175 \$
Améliorations locatives	8 060 \$	- \$	- \$	- \$	8 060 \$	3 024 \$	1 610 \$	- \$	4 634 \$	3 426 \$
	135 591 \$	89 085 \$	893 108 \$	(66 189) \$	1 061 595 \$	80 785 \$	23 234 \$	(53 542) \$	60 478 \$	1 001 117 \$

Catégorie	31 décembre 2014									
	Coût					accumulé				
	Solde d'ouverture	Ajouts	cours de l'année	Radiation/cessions	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Radiation/cessions	Solde de clôture	comptable nette
Matériel informatique	47 719 \$	- \$	59 555 \$	(1 880) \$	105 394 \$	22 319 \$	48 335 \$	- \$	70 654 \$	34 740 \$
Équipement de bureau	10 983 \$	1 747 \$	31 337 \$	(21 930) \$	22 137 \$	2 112 \$	15 106 \$	(10 111) \$	7 107 \$	15 030 \$
Améliorations locatives	4 030 \$	- \$	14 443 \$	(10 413) \$	8 060 \$	739 \$	5 990 \$	(3 705) \$	3 024 \$	5 036 \$
	62 732 \$	1 747 \$	105 335 \$	(34 223) \$	135 591 \$	25 170 \$	69 431 \$	(13 816) \$	80 785 \$	54 806 \$

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

13. Actifs d'exploration et d'évaluation

	31 décembre 2014	Acquisitions au cours de l'année	Ajouts au cours de l'année	Radiations au cours de l'année	31 décembre 2015
Propriétés au Canada					
Urban Barry	98 420 \$	-	373 726 \$	-	472 146 \$
Lac Windfall	-	36 638 815 \$	2 464 886 \$	-	39 103 702 \$
Ogima - Faille Catharine	123 611 \$	-	770 204 \$	-	893 815 \$
Garrcon – Garrison	-	9 547 578 \$	34 425,81 \$	-	9 582 004 \$
Gold Pike – Garrison	-	-	-	-	-
Buffonta – Garrison	-	-	4 524 \$	-	4 524 \$
Northstar Miller - Faille Catharine	-	-	1 073 071 \$	(1 073 071) \$	-
Golden Dawn - Faille Catharine	-	-	83 288 \$	(83 288) \$	-
Ashley Gold - Faille Catharine	-	-	38 049 \$	(38 049) \$	-
Propriétés au Pérou					
Arcopunco	330 157 \$	-	66 649 \$	(396 807) \$	-
Marcahui	6 463 933 \$	-	14 316 \$	(6 478 249) \$	-
Magdalena	224 175 \$	-	31 243 \$	(255 417) \$	-
Autres propriétés au Pérou					
Pérou - Lithocaps	99 677 \$	-	129 732 \$	(229 408) \$	-
Pérou - Investissement peu élevé	114 351 \$	-	19 209 \$	(133 560) \$	-
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	7 454 324 \$	46 186 393 \$	5 103 323 \$	(8 687 850) \$	50 056 191 \$

	31 décembre 2013	Acquisitions au cours de l'année	Ajouts/ recouvrements au cours de l'année	Radiations au cours de l'année	31 décembre 2014
Propriétés au Canada					
Urban Barry	- \$	- \$	98 420 \$	- \$	98 420 \$
Faille Catharine	-	-	123 611	-	123 611
Propriétés au Pérou					
Arcopunco	196 880	-	133 277	-	330 157
Antamayo	-	11 803 165	1 555 518	(13 358 683)	-
Marcahui	-	6 412 333	51 600	-	6 463 933
Magdalena	-	289 183	(65 008)	-	224 175
Bermejo	-	41 958	-	(41 958)	-
Chosicano	-	950 367	-	(950 367)	-
Autres propriétés au Pérou					
Pérou - Lithocaps	-	115 678	36 700	(52 701)	99 677
Pérou - Investissement peu élevé	-	171 268	214 185	(271 102)	114 351
Pérou - Cible profonde	-	91 478	-	(91 478)	-
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	196 880 \$	19 875 430 \$	2 148 303 \$	(14 766 289) \$	7 454 324 \$

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

13. Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Propriétés au Canada

a) Urban Barry

Le 31 décembre 2015, la Société a jalonné des claims dans la région d'Urban-Barry au Québec. Les dépenses d'exploration sur la propriété comprennent le coût du jalonnement des terrains et la cartographie géologique. Pour conserver la validité des claims, la Société doit dépenser 1 504 800 \$ au cours des deux années suivant la date du jalonnement, soit d'ici novembre 2016.

b) Propriété Lac Windfall

La Société a acquis 100 % de la propriété Lac Windfall dans le cadre de l'arrangement ayant eu lieu le 25 août 2015, laquelle est située dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec (Canada). Une grande partie de la propriété est assujettie aux redevances résiduelles sur le rendement net de fonderie (« NSR ») suivantes.

Localisation	NSR	Option de rachat
Centre de la propriété, hôte de la majorité des ressources minérales	1,5 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 million de dollars
Au nord de la majorité des ressources minérales, secteur encaissant une minime partie des ressources minérales	1 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 million de dollars (500 000 \$ pour chaque tranche de 0,5 % NSR)
Partie nord de la propriété	2 %	Rachat de 2 % NSR pour 1 million de dollars (500 000 \$ pour chaque tranche de 1 % NSR)
Au sud-est des ressources minérales	2 %	Rachat de 1 % NSR pour 500 000 \$
Limite est de la propriété	2 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 million de dollars, droit de premier refus pour le 1 % NSR résiduel

c) Faille Catharine

i) Projet Ogima

Le 28 novembre 2014, la Société a signé une lettre d'entente avec un détenteur de titres non apparenté pour acquérir une participation indivise de 100 % dans la propriété Cote, située dans le nord de l'Ontario. La convention d'option définitive a été réalisée le 23 décembre 2014 et un paiement de 60 000 \$ a été versé à la signature. Des paiements additionnels sont dus aux dates anniversaires de la signature comme suit : 75 000 \$ au premier anniversaire; 85 000 \$ au deuxième anniversaire; 100 000 \$ au troisième anniversaire; 140 000 \$ au quatrième anniversaire. La convention est aussi assujettie à une redevance de 2 % NSR, laquelle peut être rachetée pour 1 000 000 \$ par tranche de 1 % NSR.

Le 23 février 2015, la Société a signé une convention avec une société non apparentée pour acquérir une participation indivise de 100 % dans la propriété Olsen, située dans le nord de l'Ontario, pour un paiement total de 50 000 \$, lequel a été versé à la signature. La convention est aussi assujettie à une redevance de 1 % NSR, laquelle peut être rachetée pour 500 000 \$ pour chaque terrain concédé par lettres patentes formant la propriété. Compte tenu de la situation géographique de la propriété, celle-ci a été intégrée au projet Ogima.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

13. Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Propriétés au Canada (suite)

c) Faille Catharine (suite)

i) Projet Ogima (suite)

Le 10 mars 2015, la Société a signé une convention d'achat avec particulier non apparenté pour une participation de 100 % dans un lot concédé par lettres patentes et désigné la propriété Roach, en contrepartie d'un paiement unique de 45 000 \$. Le lot concédé par lettres patentes est situé dans le canton de Catharine, au sud de Kirkland Lake, dont la description officielle est NIP 61250-0087, parcelle 3653 SEC NND, N ½ Lot 12 Con. 4, canton de Catharine, district de Timiskaming.

ii) Projet Miller de Northstar

Le 22 février 2015, la Société a conclu la convention Miller avec Northstar pour acquérir une participation indivise allant jusqu'à 70 % dans la propriété Miller, située dans le nord-est de l'Ontario. Selon les modalités de la convention Miller, la Société peut acquérir une participation pouvant aller jusqu'à 51 % dans la propriété Miller en s'engageant à acheter pour 310 000 \$ d'actions ordinaires de Northstar au prix de 0,10 \$ par action et en effectuant des paiements de 510 000 \$ et des dépenses d'exploration de 2 490 000 \$ sur une période de trois ans. La Société peut acquérir une participation supplémentaire de 9 % en versant un montant de 310 000 \$ et en effectuant des dépenses équivalentes à 1 700 000 \$ d'ici le cinquième anniversaire ainsi qu'une participation supplémentaire de 10 % d'ici le sixième anniversaire en versant 700 000 \$, en effectuant des dépenses équivalentes à un montant supplémentaire de 1 310 000 \$, et au choix de la Société, en versant 1 310 000 \$ ou en s'engageant à financer la propriété Miller jusqu'à la réalisation d'une étude de pré faisabilité. La Société peut créer une coentreprise, et ce, en tout temps après avoir acquis une participation de 51 % dans la propriété Miller.

Une fois la coentreprise créée, il y aura dilution directe jusqu'à ce que la dilution d'une des parties atteigne 10 % ou moins. La participation restante de 10 % sera alors convertie en une redevance de 2 % NSR, dont 1 % pourra être racheté pour 2 000 000 \$ et dont le résiduel de 1 % sera assorti d'un droit de premier refus d'achat. La Société a réalisé l'acquisition des actions ordinaires de Northstar le 3 mars 2015 (note 10).

Au 31 décembre 2015, un événement déclencheur a été identifié concernant le projet Northstar Miller. La radiation des actifs d'exploration et d'évaluation du projet Miller de Northstar s'élevait à 1 073 071 \$. Cette radiation a été comptabilisée aux états consolidés de la perte globale. La radiation fait suite à la décision de la direction de cesser l'exploration sur ce projet.

iii) Projet Golden Dawn

Le 2 février 2015, la Société a signé une convention avec une tierce partie non apparentée pour acquérir une participation indivise de 100 % dans la propriété Kirkland Lake, située dans le nord de l'Ontario, en contrepartie d'un paiement global de 131 000 \$. La Société a versé un premier montant de 65 000 \$ lors de la signature, un paiement additionnel de 65 000 \$ étant exigible au premier anniversaire de la signature.

La propriété est également assujettie à une redevance existante octroyée à une tierce partie sur certains claims, laquelle peut être rachetée pour 500 000 \$, ainsi qu'à une redevance de 2 % NSR octroyée à une autre entité.

Au 31 décembre 2015, un événement déclencheur a été identifié concernant le projet Golden Dawn. La radiation des actifs d'exploration et d'évaluation du projet Golden Dawn s'élevait à 83 288 \$. Cette radiation a été comptabilisée aux états consolidés de la perte globale. La radiation fait suite à la décision de la direction de cesser l'exploration sur ce projet.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

13. Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Propriétés au Canada (suite)

c) Faille Catharine (suite)

iv) Ashley Gold Project

Le 4 février 2015, la Société a signé une convention avec une tierce partie non apparentée pour acquérir une participation indivise de 100 % dans la propriété Hunter, située dans le nord de l'Ontario, en contrepartie d'un paiement global de 150 000 \$. La Société a versé un premier montant de 20 000 \$ à la signature, les paiements supplémentaires étant de 30 000 \$ au premier anniversaire de la signature, de 45 000 \$ au deuxième anniversaire de la signature et de 50 000 \$ au troisième anniversaire de la signature. La convention prévoit également l'octroi d'une redevance de 2 % NSR, laquelle peut être rachetée pour 1 000 000 \$ par tranche de 1 % NSR.

Au 31 décembre 2015, un événement déclencheur a été identifié concernant le projet Ashley Gold. La radiation des actifs d'exploration et d'évaluation du projet Ashley Gold s'élevait à 38 049 \$. Cette radiation a été comptabilisée aux états consolidés de la perte globale. La radiation fait suite à la décision de la direction de cesser l'exploration sur ce projet.

d) Propriétés Garrison

i) Projet Garrcon

La Société a acquis 100 % du projet Garrcon dans le cadre de la convention avec Northern Gold qui a été réalisée le 22 décembre 2015. Le projet Garrcon est situé dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec (Canada). La propriété est formée de 66 claims contigus assujettis à des redevances de 1 % à 2 % NSR.

ii) Projet Jonpol

La Société a acquis 100 % du projet Jonpol dans le cadre de la convention avec Northern Gold qui a été réalisé le 22 décembre 2015. Le projet Jonpol est situé sur la même propriété que le projet Garrcon, dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario (Canada).

iii) Projet Buffonta

La Société a acquis 87,5-100 % du projet Buffonta dans le cadre de la convention avec Northern Gold qui a été réalisé le 22 décembre 2015. Le projet Buffonta est situé dans la prolifique ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario (Canada). La propriété est constituée de 120 claims contigus. La propriété est constituée de 120 claims contigus. Le projet Buffonta est assujetti à une redevance de 3 % NSR, dont 0,5 % peut être racheté pour 1 000 000 \$.

Propriétés au Pérou

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a décidé de ne pas poursuivre les activités des propriétés au Pérou et a radié tous ses actifs d'exploration péruviens. Par après, la Société a classé les filiales péruviennes comme des activités abandonnées, conformément à l'IFRS 5 (note 15).

14. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de la Société est estimée en fonction du plan de remédiation et de remise en état du site de la Société et du calendrier prévu des coûts exigibles dans les années à venir. Le montant

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

14. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (suite)

non actualisé total du flux de trésorerie nécessaire au règlement de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de la Société est d'approximativement 927 380 \$.

Le tableau suivant résume les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société.

	Valeur
Solde au 31 décembre 2014	- \$
Acquisition d'EAG (note 5[a])	589 957
Acquisition de NGM (note 5[b])	243 406
Désactualisation	5 852
Changement aux estimations	34 126
Solde au 31 décembre 2015	873 341 \$

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour estimer la provision de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	2015
Valeur non actualisée totale des paiements	927 380 \$
Taux d'actualisation moyen pondéré	0,95%
Durée prévue moyenne pondérée	8 ans
Taux d'inflation	2,10%

15. Activités abandonnées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a décidé de ne pas poursuivre les activités reliées aux droits miniers détenus au Pérou et d'entreprendre la liquidation des filiales péruviennes. En conséquence, la Société a classé ces filiales en tant qu'activités abandonnées, conformément à l'IFRS 5. Le tableau suivant résume les résultats des activités abandonnées pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Pérou		
Charge de rémunération	30 938 \$	144 382 \$
Frais administratifs généraux	250 831 \$	248 664 \$
Dépenses d'exploration générale	1 538 \$	27 497 \$
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	7 441 782 \$	14 766 289 \$
Radiation de TVA recevable (note 7)	51 662 \$	1 320 135 \$
Perte de change	6 500 \$	86 590 \$
Frais financiers	2 166 \$	1 667 \$
Total de la perte des activités abandonnées	7 785 417 \$	16 595 224 \$

Le tableau suivant résume les résultats des flux de trésorerie des activités abandonnées compris dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

15. Activités abandonnées (suite)

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation		
Perte des activités abandonnées	(7 785 417) \$	(16 595 224) \$
Ajustements pour :		
Radiation des actifs d'exploration et d'évaluation	7 441 782	14 766 289
Radiation de la TVA à recevoir	51 662	1 320 135
Radiation d'immobilisations	4 122	4 688
Amortissement	2 363	15 695
	(285 488)	(488 417)
Variation des éléments du fonds de roulement :		
Variation des autres comptes débiteurs	(7 266)	7 958
Variation des autres comptes débiteurs - Colombia, Nicaragua et Honduras	-	13 572
Variation des comptes créditeurs et des frais courus - Colombia, Nicaragua et Honduras	-	(45 973)
Variation des comptes créditeurs et des frais courus	(265 724)	(52 346)
Liquidités nettes utilisées pour les activités d'exploitation des activités abandonnées	(558 478)	(565 206)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Ajouts nets aux actifs d'exploration et d'évaluation	129 677	(1 750 128)
Liquidités nettes liées aux activités d'investissement pour les activités abandonnées	129 677	(1 750 128)
Diminution de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour les activités abandonnées	(428 801) \$	(2 315 334) \$

16. Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital-actions – autorisé

	Nombre d'action ordinaire	Valeur
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	93 767 786	26 859 121
Consolidation des actions	(63 905 433)	-
Émission d'actions à l'acquisition d'Oban Exploration Ltd (note 5(c))	70 019 208	25 280 459
Solde au 31 décembre 2014	99 881 561	52 139 580 \$
Placement privé (net des coûts de transaction de 93 380 \$)	20 000 000	1 906 620
Émission d'actions à l'acquisition d'EAG, de RYG et de CRG (note 5(a))	643 701 492	64 977 410
Placement privé - Redevances aurifères Osisko	161 750 984	17 677 346
Consolidation des actions	(879 067 335)	-
Placement privé (net des coûts de transaction de 766 213 \$)	8 427 500	9 768 162
Émission d'actions à l'acquisition de NGM (note 5(b))	4 000 000	4 520 000
Solde au 31 décembre 2015	58 694 202	150 989 118 \$

Le capital autorisé d'Oban consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote aux assemblées des actionnaires de la Société. Toutes les actions sont de rang égal quant aux avoirs résiduels de la Société.

Le 14 avril 2014, comme décrit à la note 5(c), la Société a consolidé les actions ordinaires sur la base d'une action ordinaire post-consolidation pour 3,14 actions ordinaires avant consolidation. De plus, en vertu de l'acquisition d'OEL, la Société a émis 0,914 action ordinaire (sur une base de post-consolidation) pour chaque action d'OEL détenue, pour un total de 70 019 208 actions ordinaires post-consolidation.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

16. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

a) Capital-actions – autorisé (suite)

Le 24 avril 2015, la Société a réalisé un placement privé sans courtier de 5 000 000 actions ordinaires de la Société à un prix de 0,10 \$ par action ordinaire et de 15 000 000 d'actions ordinaires émises en tant qu'actions accréditatives au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (les « actions accréditatives ») à un prix de 0,10 \$ par action accréditative, pour un produit brut global de 2 000 000 \$. Les coûts de la transaction s'élevaient à 93 380 \$ et ont été portés en diminution du produit brut à la clôture.

Le 25 août 2015, comme décrit à la note 5(a), la Société a acquis Eagle Hill, Ryan Gold et Corona Gold. En contrepartie de l'acquisition d'Eagle Hill, la Société a émis 10 actions ordinaires pour chaque action ordinaire d'Eagle Hill détenue, pour un total de 261 272 640 actions ordinaires avant consolidation. En contrepartie de l'acquisition de Ryan Gold, la Société a émis 1,880 action ordinaire pour chaque action ordinaire de Ryan Gold détenue, pour un total de 220 223 087 actions ordinaires avant consolidation. En contrepartie de l'acquisition de Corona Gold, la Société a émis 7 671 actions ordinaires pour chaque action ordinaire de Corona Gold détenue, pour un total de 162 205 765 actions ordinaires avant consolidation.

Le 25 août 2015, la Société a réalisé un placement privé sans courtier de 161 750 984 actions ordinaires avant consolidation de la Société à un prix de 0,11 \$ par action ordinaire, pour un produit brut global de 17 792 608 \$ à une tierce partie. De plus, la Société a consolidé les actions ordinaires sur la base d'une action ordinaire post-consolidation pour 20 actions ordinaires avant consolidation. Les coûts de la transaction s'élevaient à 115 262 \$ et ont été portés en diminution du produit brut à la clôture.

Le 30 septembre 2015, la Société a réalisé un placement privé de 8 427 500 actions accréditatives post-consolidation à un prix de 1,55 \$ par action ordinaire émise en tant qu'action accréditative, pour un produit brut global de 13 062 625 \$. Les actions accréditatives ont été émises à un prix inférieur de 0,31 \$ au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme de 2 528 250 \$, avec une réduction au pro rata subséquente du passif comptabilisé en tant que revenu sur les primes d'actions accréditatives puisque les dépenses requises ont été engagées. Un revenu sur les primes d'actions accréditatives de 436 275 \$ a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (2014 – nul). Les coûts de la transaction s'élevaient à 766 213 \$ et ont été portés en diminution du produit brut à la clôture.

Le 22 décembre 2015, comme décrit à la note 5(b), la Société a acquis Northern Gold. En contrepartie de l'acquisition de Northern Gold, la Société a émis 4 000 000 actions ordinaires.

b) Perte de base par action

La perte de base par action pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014 a été établie à partir de la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation, calculée comme suit (les données des années antérieures ont été ajustées pour tenir compte des consolidations de 20:1 le 25 août 2015 et de 3,14:1 le 14 avril 2014).

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

16. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

b) Perte de base par action (suite)

<i>Pour l'année terminée le</i>	31 décembre 2015	Nombre moyen	31 décembre 2014	Nombre moyen
	Nombre d'actions	pondéré d'actions	Nombre d'actions	pondéré d'actions post-
	avant consolidation	post-consolidation	avant consolidation	consolidation
Actions ordinaires en circulation au début de l'année	99 881 561	4 994 078	93 767 786	1 493 118
Consolidation des actions ordinaires	(879 067 334)	-	(63 905 433)	-
Actions ordinaires émises au cours de l'année	837 879 976	17 180 619	70 019 208	2 436 285
Nombre moyen pondéré par action ordinaire de base	n. d.	22 174 697	n. d.	3 929 402
Perte nette des activités poursuivies pour l'année		5 217 297 \$		2 741 309 \$
Perte nette des activités abandonnées pour l'année (note 15)		7 785 417 \$		16 595 224 \$
Perte nette pour l'année		13 002 714 \$		19 336 533 \$
Perte par action de base pour les activités poursuivies		0,24 \$		0,70 \$
Perte par action de base pour les activités abandonnées		0,35 \$		4,22 \$
Perte par action de base pour l'année		0,59 \$		4,92 \$

c) Perte diluée par action

Il n'existe aucun instrument qui se traduirait par l'émission d'actions ordinaires ayant un effet dilutif sur la perte par action.

d) Surplus d'apport

Le 25 juin 2015, le conseil d'administration a remis en place un régime incitatif d'options d'achat d'actions pour motiver davantage ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés et ses consultants. Le nombre maximum d'actions réservées pour émission en vertu du régime incitatif d'options d'achat est de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Les options émises en vertu du régime pourront être attribuées à la discrétion du conseil d'administration et sont exerçables sur une période allant de 1 à 5 ans à partir de la date de l'octroi.

Le tableau suivant résume les opérations relatives aux options d'achat pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2015.

	Nombre de bons de	Prix d'exercice moyen
	souscription	pondéré
En circulation le 1 ^{er} janvier 2014	5 950 000	0,60 \$
Renoncés (avant consolidation)	(50 000)	0,60 \$
Annulés (avant consolidation)	(5 900 000)	0,60 \$
Solde avant consolidation	-	
Octroyés	7 040 000	0,22 \$
En circulation au 31 décembre 2014	7 040 000	0,22 \$
Renoncés (avant consolidation)	(7 500)	0,22 \$
Annulés (avant consolidation)	(6 688 000)	0,22 \$
Solde après consolidation	344 500	4,40 \$
Octroyés	4 525 000	1,19 \$
En circulation au 31 décembre 2015	4 869 500	1,42 \$

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

16. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

d) Surplus d'apport (suite)

Le 28 février 2014, 50 000 options octroyées à un employé ont été renoncées.

Le 22 avril 2014, les 5 900 000 options d'achat en circulation ont été annulées et remplacées par 7 040 000 nouvelles options d'achat émises à des administrateurs, à des dirigeants et à des employés, à un prix d'exercice de 0,22 \$ sur une période de 5 ans. Les options ont été évaluées à leur juste valeur à 0,16 \$ par option en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux deuxième et troisième anniversaires de la date d'octroi.

Le 7 juillet 2015, 7 500 options octroyées à un employé ont été renoncées.

Le 25 août 2015, les options d'achat en circulation ont été consolidées au même taux de consolidation que les actions ordinaires de 20:1.

Le 27 août 2015, 3 925 000 nouvelles options d'achat ont été émises à des administrateurs, à des dirigeants et à des employés, à un prix d'exercice de 1,20 \$ sur une période de 5 ans. Les options ont été évaluées à leur juste valeur à 0,90 \$ par option en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux deuxième et troisième anniversaires de la date d'octroi.

Le 19 novembre 2015, 600 000 nouvelles options d'achat ont été émises à des administrateurs, à des dirigeants et à des employés, à un prix d'exercice de 1,16 \$ sur une période de 5 ans. Les options ont été évaluées à leur juste valeur à 0,92 \$ par option en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux deuxième et troisième anniversaires de la date d'octroi.

La charge totale comptabilisée pour les options d'achat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 est de 2 189 855 \$ (2014 – 942 005 \$), desquels 125 098 \$ (2014 – nul) ont été capitalisés aux projets au Canada.

Le tableau suivant résume les hypothèses utilisées pour évaluer les options d'achat émises au cours de l'exercice.

<i>Pour l'année terminée le 31 décembre</i>	2015	2014
Juste valeur à la date de l'octroi	0,91 \$	3,26 \$
Taux d'extinction	0,0%	0,0%
Prix de l'action à la date de l'octroi	1,19 \$	4,40 \$
Prix d'exercice	1,19 \$	4,40 \$
Volatilité prévue	104%	100%
Dividende prévu	0,0%	0,0%
Durée de l'option (durée moyenne pondérée)	5 ans	5 ans
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations du gouvernement)	0,75%	1,59%

Le tableau suivant résume l'information concernant les options d'achat en circulation et exerçables de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

16. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

d) Surplus d'apport (suite)

Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options en circulation	Moyenne pondérée des périodes résiduelles d'exercice	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
1,16 \$	600 000	4,9	199 998	1,16 \$
1,20 \$	3 925 000	4,7	1 308 329	1,20 \$
4,40 \$	344 500	3,3	229 670	4,40 \$
1,42 \$	4 869 500	4,6	1 737 997	1,62 \$

e) Bons de souscription

Le tableau suivant résume l'information concernant les bons de souscription de la Société au 31 décembre 2015.

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 31 décembre 2014	-	- \$
Anciens bons de souscription d'EAG acquis (i)	7 120 692	1,85 \$
Émission de bons de souscription lors de l'acquisition d'EAG (ii)	130 132 585	0,15 \$
Émission de bons de souscription lors de l'acquisition de NGM (iii)	696 048	5,27 \$
En circulation au 31 décembre 2015	137 949 325	0,26 \$

i) Acquisition des anciens bons de souscription d'EAG

Dans le cadre de l'arrangement (note 5[a]), une autorisation a été accordée par chaque détenteur de bons de souscription d'EAG qu'à la suite de l'arrangement, chaque bon de souscription pourra être exercé en contrepartie de 0,5 action ordinaire post-consolidation, après paiement du prix d'exercice antérieur.

Le tableau suivant résume les hypothèses utilisées pour l'évaluation des 7 120 692 bons de souscription remplacés au cours de l'exercice.

<i>Pour l'année terminée le 31 décembre</i>	2015
Juste valeur à la date de l'octroi	0,40 \$
Taux d'extinction	0,0%
Prix de l'action à la date de l'octroi	1,40 \$
Prix d'exercice	3,69 \$
Volatilité prévue	119%
Dividende prévu	0,0%
Durée de l'option (durée moyenne pondérée)	1,41 an
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations du gouvernement)	0,36%

ii) Émission de bons de souscription à l'acquisition d'EAG

Le 25 août 2015, dans le cadre de l'arrangement (note 5[a]), la Société a émis 130 132 585 bons de souscription à un prix d'exercice moyen de 0,15 \$ qui expireront après trois ans. Les bons de souscription sont exerçables à un taux de 20 bons de souscription pour une action ordinaire de la Société à un prix de levée moyen de 3,00 \$ par action ordinaire, à une juste valeur estimée à 0,78 \$ en utilisant le modèle d'évaluation des prix Black-Scholes.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

16. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

e) Bons de souscription (suite)

ii) Émission de bons de souscription à l'acquisition d'EAG (suite)

Le tableau suivant résume les hypothèses utilisées pour l'évaluation des 130 132 585 bons de souscription émis au cours de l'exercice.

<i>Pour l'année terminée le 31 décembre</i>	2015
Juste valeur à la date de l'octroi	0,78 \$
Taux d'extinction	0,0%
Prix de l'action à la date de l'octroi	1,40 \$
Prix d'exercice	3,00 \$
Volatilité prévue	116%
Dividende prévu	0,0%
Durée de l'option (durée moyenne pondérée)	3 ans
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations du gouvernement)	0,39%

iii) Acquisition des anciens bons de souscription de NGM

Dans le cadre de la convention d'arrangement (note 5[a]), une autorisation a été accordée par chaque détenteur de bons de souscription de NGM qu'à la suite de la convention d'arrangement, chaque bon de souscription pourra être exercé en contrepartie d'une action ordinaire, après paiement du prix d'exercice antérieur.

Le tableau suivant résume les hypothèses utilisées pour l'évaluation des 696 048 bons de souscription remplacés au cours de l'exercice.

<i>Pour l'année terminée le 31 décembre</i>	2015
Juste valeur à la date de l'octroi	0,40 \$
Taux d'extinction	0,0%
Prix de l'action à la date de l'octroi	1,13 \$
Prix d'exercice	5,27 \$
Volatilité prévue	119%
Dividende prévu	0,0%
Durée de l'option (durée moyenne pondérée)	2,21 ans
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations du gouvernement)	0,56%

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

17. Transactions entre parties apparentées

Les transactions et les soldes entre la Société et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas discutés à cette section. Les transactions entre la Société et autres parties apparentées sont détaillées ci-dessous.

Le 14 avril 2014, la Société a réalisé l'acquisition d'OEL (note [5 c]), laquelle était apparentée à la Société en raison d'administrateurs et de dirigeants communs, soit M. Jose Vizquerra, M. Blair Zaritsky, M. Gernot Wober et M. John Burzynski.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, des frais de gestion, des frais de location et des honoraires juridiques de 140 944 \$ (2014 - nul) ont été engagés avec Redevances aurifères Osisko (« Osisko »), une société reliée à M. John Burzynski, président et chef de la direction de la Société ainsi qu'à M. Sean Roosen, vice-président du conseil. De plus, si la Société est à la recherche de financement sous forme de dette ou sur les marchés boursiers, Osisko dispose d'un droit à usage unique de fournir un premier financement de 5 millions de dollars à la Société en échange de l'octroi par la Société d'une redevance de 1 % NSR sur les propriétés entièrement détenues par la Société. Ces services et ces droits sont octroyés dans le cadre de la convention de placement privé conclue avec Osisko le 25 août 2015.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, des honoraires pour des services de conseils financiers de 609 083 \$ ont été engagés avec Dundee Capital Markets (« Dundee »), une société reliée à un administrateur (note 8). Le 1^{er} octobre 2015, la Société a signé une entente avec Dundee en vertu de laquelle Dundee fournira des services de conseils financiers à la Société, au coût de 28 000 \$ par mois, plus 500 000 \$ versés à titre d'acompte non remboursable. L'entente expire le 1^{er} septembre 2017.

Le tableau suivant résume la rémunération attribuable aux dirigeants clés pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Salaires des principaux dirigeants	1 454 151 \$	576 889 \$
Honoraires des administrateurs	235 137 \$	189 437 \$
Rémunération fondée sur des actions	1 944 482 \$	921 985 \$
	3 633 770 \$	1 688 311 \$

18. Facteurs de risques du capital

La Société gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des fonds disponibles, en appui à l'acquisition, à l'exploration et au développement des propriétés minérales. Le conseil d'administration n'établit pas de critères quantitatifs sur le rendement du capital pour sa gestion, mais préfère se fier à l'expertise des dirigeants de la Société pour maintenir le développement futur de l'entreprise.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient actuellement une participation sont à l'étape de l'exploration; la Société est en conséquence dépendante des fonds provenant de financements externes pour la poursuite de ses activités. Pour être en mesure de réaliser l'exploration planifiée et d'acquitter les frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement et recueillera les montants supplémentaires au besoin.

La Société continue d'évaluer de nouvelles propriétés et cherche à acquérir une participation dans d'autres propriétés s'il y est établi un potentiel géologique et économique suffisant et si des ressources financières adéquates sont disponibles. La direction révisé son approche de gestion du capital sur une base continue et est d'avis que cette approche est raisonnable, compte tenu de la taille de la Société. Ni la Société ni ses filiales ne sont soumises à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

19. Instruments financiers

La Société a établi sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que ses titres négociables à la juste valeur par le biais du résultat net et ses autres comptes débiteurs en tant que prêts et créances, lesquels sont évalués au coût amorti. Les comptes créditeurs et frais courus sont classés en tant qu'autre passif financier, lequel est évalué au coût amorti. Pour les placements de la Société dans une entité privée pour lesquels il n'existe pas de marché actif ni aucune estimation fiable de la juste valeur, le placement est comptabilisé au coût, déduction faite de toute provision pour dépréciation. Aux 31 décembre 2015 et 2014, les montants de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers de la Société sont sensiblement les mêmes.

La Société évalue les instruments financiers à la juste valeur en se basant sur les prix cotés du marché, le cas échéant. Les prix cotés du marché correspondent à une évaluation de niveau 1. Lorsque les prix cotés du marché ne sont pas disponibles, la Société maximise l'utilisation de données observables à l'aide de modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données significatives sont observables, l'évaluation est considérée de niveau 2. Les évaluations nécessitant une utilisation importante de données non observables sont considérées de niveau 3.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les titres négociables de la Société sont de niveau 1 alors que les autres comptes débiteurs, les dépôts pour remise en état et les placements à long terme sont de niveau 2.

	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 985 912 \$	-	-	10 998 647 \$	-	-
Titres négociables	7 890 669 \$	816 726 \$	-	31 820 \$	-	-
Autres comptes débiteurs	-	364 070 \$	-	-	43 705 \$	-
Dépôts pour remise en état	-	968 023 \$	-	-	-	-

Facteurs de risque financier

Les instruments financiers de la Société sont exposés à certains risques financiers, y compris le risque lié au change, le risque lié au taux d'intérêt, le risque lié au prix des matières premières, le risque lié au crédit et le risque lié aux liquidités. L'exposition de la Société à ces risques et ses méthodes pour les gérer sont constantes. Il n'y a eu aucun changement quant aux risques, aux objectifs, aux politiques et aux procédures par rapport à l'année précédente.

a) Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque d'une perte non prévue advenant qu'un client ou une tierce partie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles et il découle principalement des autres comptes débiteurs de la Société. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque lié au crédit.

Le risque lié au crédit de la Société est principalement attribuable à des comptes débiteurs compris dans les autres comptes débiteurs. La concentration du risque de crédit de la Société n'est pas considérable. Les instruments financiers compris dans les autres comptes débiteurs sont les comptes débiteurs de sociétés non apparentées. La direction est d'avis que la concentration du risque de crédit des comptes débiteurs relativement aux instruments financiers compris dans les autres comptes débiteurs est limitée.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

19. Instruments financiers (suite)

b) Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers lorsqu'ils viennent à échéance. Les processus de planification et de budgétisation de la Société qui sont en place aident à déterminer le financement requis pour soutenir les besoins de fonctionnement usuels de la Société sur une base régulière et ses plans d'expansion.

La Société s'assure de disposer des fonds suffisants pour subvenir à ses besoins à court terme, en considérant les flux de trésorerie générés par les activités qui sont anticipés et ses avoirs de trésorerie. Au 31 décembre 2015, la Société disposait d'une encaisse de 55 981 968 \$ (31 décembre 2014 – 10 998 647 \$) pour rembourser des passifs courants de 2 977 465 \$ (2014 – 486 703 \$).

Une grande partie des passifs financiers de la Société ont une échéance contractuelle de moins de 30 jours et sont assujettis aux modalités commerciales usuelles. La Société a des engagements financiers en cours au 31 décembre 2015 (note 22).

c) Risque lié au prix des matières premières

Le risque lié au prix des matières premières découle d'un effet potentiellement défavorable sur les bénéfices actuels et à venir en raison de la fluctuation du prix des matières premières. La capacité de la Société de développer ses propriétés et sa rentabilité future dépend directement de ces prix. La Société n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition à la fluctuation des prix.

d) Risques liés au marché

i) Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société contrôle son exposition au risque lié au taux d'intérêt et n'a pas recours à des instruments financiers dérivés afin de se protéger contre ce risque. La Société dispose d'une encaisse et n'a pas de dettes portant intérêt. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont sous forme de dépôt dans une des principales banques à charte canadiennes.

Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 avaient augmenté ou diminué de 0,1 %, et que toutes les autres variables sont constantes, la perte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 aurait été supérieure ou inférieure d'approximativement 55 985 \$, du fait des produits d'intérêts de la trésorerie et des équivalents de trésorerie plus ou moins élevés. De même, au 31 décembre 2015, les capitaux propres auraient été supérieurs ou inférieurs d'approximativement 10 500 \$, du fait des produits d'intérêts de la trésorerie et des équivalents de trésorerie plus ou moins élevés, en raison d'une augmentation ou d'une diminution des taux d'intérêt de 0,1 %.

ii) Risque lié au change

La Société est exposée au risque financier lié à la fluctuation du taux de change. La monnaie de présentation de la Société est le dollar canadien et les principaux achats se font en dollar canadien et en dollar américain (il n'y a plus de paiements importants en nouveau sol péruvien ou en peso mexicain). La Société finance certaines dépenses liées aux activités, à l'exploration et à l'administration en espèces sur base de caisse, en utilisant le dollar américain converti dans ses comptes bancaires en dollar canadien. La Société n'a pas recours à des instruments financiers pour se protéger du risque lié au change. En conséquence, la fluctuation des taux de change peut avoir une incidence sur les activités publiées de la Société ainsi que sur la valeur des actifs et des passifs de la Société.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

19. Instruments financiers (suite)

d) Risques liés au marché (suite)

ii) Risque lié au change (suite)

Les instruments financiers libellés en nouveau sol péruvien, en peso mexicain et en dollar américain sont assujettis au risque de change. Au 31 décembre 2015, si le nouveau sol péruvien, le peso mexicain et le dollar américain avaient augmenté ou diminué de 10 % par rapport au dollar canadien, et que toutes les autres variables sont constantes, la perte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 aurait été supérieure ou inférieure d'approximativement 345 079 \$, du fait des gains ou des pertes de change sur conversion d'instruments financiers non libellés en dollar canadien.

De même, au 31 décembre 2014, les capitaux propres auraient été supérieurs ou inférieurs d'approximativement 4 380 \$, du fait d'un nouveau sol péruvien, d'un peso mexicain et d'un dollar américain diminués ou augmentés de 10 %, en raison des gains ou des pertes de change sur conversion d'instruments financiers non libellés en dollar canadien.

Le tableau suivant présente un résumé du taux de change moyen du dollar canadien pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014.

Devise	15 mars 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dollar américain (USD)	0,755	0,783	0,906
Nouveau sol péruvien (PEN)	2,522	2,456	2,532

20. Impôt sur le résultat

Le rapprochement de la charge d'impôt réelle ou du recouvrement d'impôt réel par rapport au recouvrement d'impôt calculé en utilisant le taux statutaire du Canada de 26,5 % est comme suit.

<i>Pour les exercices terminés le 31 décembre</i>	2015	2014
Perte des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	(5 217 297 \$)	(19 336 533 \$)
Recouvrement d'impôts sur le résultat calculé au taux d'imposition statutaires du Canada	(1 382 584)	(5 124 181)
Éléments permanents	743 507	3 907 672
Écart du taux de change	(528)	(559 714)
Changement aux actifs d'impôts différés non comptabilisés	641 894	1 796 454
Changement aux actifs d'impôts différés non comptabilisés liés aux activités abandonnées	-	-
Autres éléments de rapprochement	(2 289)	(20 231)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	- \$	- \$

Les actifs d'impôt sur le résultat différé n'ont pas été comptabilisés pour les écarts temporaires suivants, puisqu'il est improbable que l'entreprise disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra les imputer.

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

20. Impôt sur le résultat (suite)

<i>Pour les exercices terminés le 31 décembre,</i>	2015	2014
Pertes autres qu'en capital	38 923 006 \$	18,750,153
Immobilisations	978 272	1 664
Exploration et évaluation	37 619 502	-
Frais d'émission d'actions	2 649 643	589 207
Crédit d'impôt à l'investissement	548 289	-
Total des écarts temporaires déductibles	80 718 713 \$	19 341 024 \$

Les montants et les dates d'expiration des pertes fiscales inutilisées pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière sont comme suit.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et après	TOTAL
Canada	11 597 \$	549 287 \$	433 702 \$	995 685 \$	2 420 461 \$	34 512 274 \$	38 923 006 \$
	11 597 \$	549 287 \$	433 702 \$	995 685 \$	2 420 461 \$	34 512 274 \$	38 923 006 \$

Les montants et les dates d'expiration des crédits d'impôt à l'investissement inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière sont comme suit.

	2029	2030	2031	2032	2033	TOTAL
Canada	38 048 \$	217 338 \$	75 860 \$	178 633 \$	38 410 \$	548 289 \$
	38 048 \$	217 338 \$	75 860 \$	178 633 \$	38 410 \$	548 289 \$

21. Information sectorielle

La Société œuvre à l'exploration et au développement de gisements minéraux. L'information sectorielle est présentée sur la base de secteurs géographiques puisque la Société gère ses affaires et ses activités d'exploration par régions géographiques qui, en 2015, sont le Canada et le Mexique. En outre, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a décidé de cesser ses activités au Pérou, lesquelles ont été classées en tant qu'activités abandonnées au 31 décembre 2015.

Les segments d'activités présentés traduisent la structure de gestion de la Société et la manière dont la direction de la Société évalue le rendement des activités.

La Société évalue le rendement des secteurs opérationnels comme suit.

<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015</i>	Actifs	Perte au cours de l'exercice
Canada	119 920 392 \$	5 217 297 \$
Activités abandonnées	64 969 \$	7 785 417 \$
Total	119 985 361 \$	13 002 714 \$

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

21. Information sectorielle (suite)

<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014</i>	Actifs	Perte au cours de l'exercice
Canada	11 662 180 \$	3 145 081 \$
Mexique	131 819 \$	41 873 \$
Activités abandonnées	7 024 406 \$	16 149 579 \$
Total	18 818 405 \$	19 336 533 \$

22. Engagements

Les engagements de la Société au 31 décembre 2015 sont les suivants.

	Total	2016	2017	2018	2019	2020
Faïlle Catharine – Projet Ogima (note 13[c])	400,000 \$	160,000 \$	100,000 \$	140,000 \$	- \$	- \$
Faïlle Catharine – Projet Golden Dawn** (note 13[c])	65,000 \$	65,000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Faïlle Catharine – Projet Ashley Gold** (note 13[c])	130,000 \$	30,000 \$	45,000 \$	55,000 \$	- \$	- \$
Projet Urban Barry – Engagement en exploration* (note 13[c])	1,504,800 \$	1,504,800 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	2 099 800 \$	1 759 800 \$	145 000 \$	195 000 \$	- \$	- \$

*Engagement minimum en exploration de propriétés au Québec de 1 200 \$ par claim (1 254 ha) à réaliser dans les deux ans à partir de la date d'octroi.

** Postérieurement à la fin de l'exercice, la Société a averti les détenteurs de titres du projet Golden Dawn et du projet Ashley Gold qu'elle ne désirait plus poursuivre ces deux conventions d'option et, de ce fait, qu'elle n'était plus engagée à verser les paiements d'option de 195 000 \$.

En plus des paiements d'options, le 1^{er} octobre 2015, la Société a signé une entente avec Dundee en vertu de laquelle Dundee fournira des services de conseils financiers à la Société, au coût de 28 000 \$ par mois. L'entente expire le 1^{er} septembre 2017.

Au 31 décembre 2015, les dépenses restant à effectuer par la Société totalisaient 258 513 \$ pour le financement en actions accréditives de l'Ontario réalisé en avril 2015 et 10 808 540 \$ dans le cadre du financement en actions accréditives réalisé au Québec en septembre 2015.

23. Évènements postérieurs

Le 11 janvier 2016, Oban et Corporation minière NioGold (TSX-V : NOX) (« NioGold ») ont annoncé qu'elles avaient conclu une convention d'arrangement définitive le 11 janvier 2016 (la « convention d'arrangement ») selon laquelle Oban a accepté d'acquiescer toutes les actions ordinaires émises et en circulation de NioGold (les « actions de NioGold »). L'acquisition par Oban de toutes les actions de NioGold émises et en circulation devrait être réalisée par le biais d'un plan d'arrangement statutaire en vertu du Business Corporations Act (Colombie-Britannique) (« l'arrangement »). Dans le cadre de la convention d'arrangement, Oban a aussi conclu une convention avec un syndicat de placeurs pour compte dirigé par Valeurs mobilières Dundee ltée, qui comprend également Valeurs mobilières Beacon ltée, Medalist Capital Ltd, Valeurs mobilières Cormark inc., Valeurs mobilières Haywood inc. et M Partners inc. (collectivement, les « placeurs pour compte »), aux termes duquel les placeurs pour compte se sont engagés à offrir aux fins de vente par voie de placement

Notes aux états financiers consolidés
pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

23. Évènements postérieurs (suite)

privé 8 333 333 reçus de souscription d'Oban (les « reçus de souscription d'Oban ») à un prix de souscription de 1,20 \$ par reçu de souscription d'Oban, pour un produit brut global de 10 millions de dollars (« l'offre »). De plus, Oban a octroyé aux placeurs pour compte une option d'offrir aux fins de vente jusqu'à 8 333 333 reçus de souscriptions supplémentaires d'Oban à un prix de souscription de 1,20 \$ par reçu de souscription d'Oban, option pouvant être exercée, en totalité ou en partie, en tout temps sur une période allant jusqu'à 48 heures avant la clôture de l'offre.

Le 1er février 2016, Oban a annoncé qu'elle avait conclu la transaction avec IDM Mining Ltd (« IDM »), annoncée précédemment dans le communiqué de presse du 7 décembre 2015 (la « transaction »). Conformément à la transaction, Oban a acquis 18 300 000 actions ordinaires du capital d'IDM (les « actions acquises ») en contrepartie de 1 000 000 \$ en espèces et de 100 % des propriétés d'Oban au Yukon (soit la propriété acquise par Oban le 25 août 2015 auprès de Ryan Gold Corp. et de ses filiales, le « transfert de propriété »). De plus, Oban a obtenu une redevance de 1 % NSR pour les propriétés au Yukon transférées à IDM à la suite du transfert des propriétés.

Le 3 février 2016, Oban a annoncé la signature d'une lettre d'entente exécutoire (la « convention ») visant à acquérir une participation de 100 % dans la propriété Souart, située dans la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry, dans les cantons de Souart et de Barry au Québec (« l'acquisition »). La propriété Souart est présentement détenue par Multi-Ressources Boréal (« M-R Boréal »).

Le 3 février 2016, Oban a annoncé qu'elle avait conclu son placement (lequel inclut l'exercice partiel de l'option d'attribution excédentaire), en vertu duquel la Société a émis et vendu 10 521 700 reçus de souscription (les « reçus de souscriptions ») à un prix de souscription de 1,20 \$ par reçu de souscription, pour un produit brut de 12 626 040 \$. Le Placement a été réalisé par voie de placement privé par l'entremise d'un syndicat de placeurs pour compte dirigé par Valeurs mobilières Dundee Ltée (« Dundee »), qui comprend également Valeurs mobilières Beacon Limitée, Medalist Capital Ltd, Valeurs mobilières Cormark inc., Valeurs mobilières Haywood inc. et M Partners inc. (collectivement, les « placeurs pour compte »).

Le 11 mars 2016, la Société a réalisé le regroupement d'entreprises annoncé précédemment avec Corporation minière NioGold, en vertu duquel Oban a acquis toutes les actions ordinaires de NioGold aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal. Selon les modalités de l'arrangement, chaque ancien actionnaire de NioGold recevra 0,4167 action ordinaire d'Oban en échange d'une action ordinaire de NioGold détenue et les détenteurs d'options et de bons de souscription permettant d'acquérir des actions de NioGold recevront respectivement des options et de bons de souscription de remplacement, leur permettant de recevoir des actions d'Oban, selon les modalités des options et des bons de souscription de NioGold, telles que modifiées par le plan d'arrangement.